

VILLE DE SAINT-QUENTIN

*

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 MARS 2022

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CARMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Philippe ADOUX.

Sont excusés représentés :

M. Alexis GRANDIN représenté par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représentée par Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON représenté par M. Michel MAGNIEZ, Mme Djamila MALLIARD représentée par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvette LEICHHAM représentée par Mme Agnès POTEL, M. Aurélien JAN représenté par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e) :

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Luc TEMPLIER.

Secrétaire de Séance : Najla BEHRI

1 - CONSEIL MUNICIPAL - Élection d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité Madame Najla BEHRI comme Secrétaire et Mme Sophie HENNIAUX, Directeur Général des Services, comme Secrétaire Auxiliaire.

Rapporteur : Mme le Maire

2 - CONSEIL MUNICIPAL - Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité , le procès-verbal du 13 décembre 2021.

Rapporteur : Mme le Maire

Arrivée de Madame Colette BLÉRIOT

3 - CONSEIL MUNICIPAL - Désignation du représentant du Maire à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

Le Conseil décide par 41 voix pour et 2 abstentions de désigner Madame Sylvie ROBERT en tant que représentant de Madame le Maire au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

Se sont abstenus : Aurélien JAN et Olivier TOURNAY

Rapporteur : Mme le Maire

Arrivée de Monsieur Freddy GRZEZICZAK

4 - FINANCES - Attribution de subventions dans le cadre de "SAINT-QUENTIN COMMERCE".

Le Conseil décide par 41 voix pour et 2 voix contre :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du document et pour le montant maximal indiqué conformément au règlement du dispositif « SAINT-QUENTIN COMMERCE» ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Louis SAPHORES ne prend pas part au vote.

Ont voté contre : Aurélien JAN et Olivier TOURNAY

Rapporteur : Mme le Maire

Arrivée de Monsieur Luc TEMPLIER

5 - FINANCES - Attribution de subventions à diverses associations.

Le Conseil décide par 39 voix pour et 4 abstentions :

1°) d'accorder les subventions détaillées au rapport, étant précisé que les crédits correspondants seront prélevés par virements sur les crédits budgétaires de l'exercice en cours ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires en vue de leur mandatement aux bénéficiaires, sous réserve que ceux-ci soient en conformité avec les dispositions en matière de subventions versées aux associations.

Xavier BERTRAND et Louis SAPHORES ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : Julien CALON, Anne-Sophie DUJANCOURT, Aurélien JAN, Olivier TOURNAY

Rapporteur : Mme le Maire

6 - FINANCES - Convention de reversement.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'approuver la convention à conclure entre la Ville et l'association Saint-Quentin Tennis fixant les modalités de remboursement par l'Association de la subvention versée par la Fédération Française de Tennis dans le cadre de cette opération ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer ce document et à accomplir toutes les formalités en résultant.

Rapporteur : Mme le Maire

7 - FINANCES - Convention de partenariat pour la vente de billets par la Ville de SAINT-QUENTIN pour le compte de l'association des FETES DU BOUFFON.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Quentin et l'association des Fêtes du Bouffon, et d'autoriser Madame le Maire à la signer et à accomplir toutes formalités en résultant.

Rapporteur : Mme le Maire

8 - FINANCES - Convention de partenariat pour la vente de billets par la Ville de SAINT-QUENTIN pour le compte de l'association LES AMIS DE LA BASILIQUE.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Quentin et l'association Les Amis de la Basilique, et d'autoriser Madame le Maire à la signer et à accomplir toutes formalités en résultant.

Bernard DELAIRE ne prend pas part au vote.

Rapporteur : Mme le Maire

9 - MARCHES - Prolongations et modifications de groupements de commandes.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) de donner son accord à la passation de l'avenant d'adhésion d'un nouveau membre à chacune des conventions « Gardiennage et sécurité » et « Prestations d'impression », exposé au rapport,

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer ces documents et à accomplir toutes formalités nécessaires et en résultant.

Rapporteur : Mme le Maire

10 - MARCHES - Avenant n°8 à la délégation de service public du réseau de chaleur du quartier de l'Europe.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'approuver la proposition d'avenant de la Société ENGIE COFELY dans le cadre du contrat de DSP du réseau de chaleur du quartier de l'Europe, l'exploitation de la chaufferie centrale et la distribution de chaleur aux abonnés ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous documents s'y rapportant.

Rapporteur : Mme le Maire

11 - AFFAIRES SOCIALES - Conseil Local en Santé Mentale.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'approuver la mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer la Charte partenariale de ce Conseil Local en Santé Mentale telle qu'annexée et à accomplir toutes formalités nécessaires en résultant ;

3°) de désigner Madame Béatrice BERTEAUX pour représenter la Ville au Conseil Local de Santé Mentale et présider le comité de pilotage en cas d'empêchement de Madame le Maire.

Sébastien ANETTE ne prend pas part au vote.

Rapporteur : Mme le Maire

12 - ENSEIGNEMENT - Programmation des actions de la Cité Éducative.

Le Conseil décide par 41 voix pour et 4 abstentions :

1°) d'approuver la programmation prévisionnelle de la Cité Educative pour l'année 2022 ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer tout document y référant et à accomplir toute formalité en résultant.

Se sont abstenu(e)s : Julien CALON, Anne-Sophie DUJANCOURT, Aurélien JAN, Olivier TOURNAY

Rapporteur : Mme le Maire

13 - ENSEIGNEMENT - Carte scolaire 2022 - 2023.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) de formuler un avis favorable quant aux décisions d'ouvertures de poste ;

2°) de formuler un avis défavorable quant aux décisions des trois fermetures de postes.

Rapporteur : Mme le Maire

Départ de Monsieur Xavier BERTRAND

14 - PATRIMOINE - Convention de mise à disposition de données numérisées pour la réalisation de moules.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'approuver la mise à disposition par la ville des données numérisées des têtes « Jean qui rit » et « Jean qui pleure » de l'immeuble « Le Casino » afin de réaliser « des moules à gâteaux » à l'effigie des deux têtes ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition des données numérisées annexée au rapport.

Rapporteur : Mme le Maire

15 - PATRIMOINE - Convention de partenariat avec Ateliers d'Art de France dans le cadre de l'organisation du concours régional Ateliers d'Art de France.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'approuver la convention de partenariat ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et à accomplir toutes formalités en résultant.

Rapporteur : Mme le Maire

16 - PATRIMOINE - Approbation de la convention de partenariat avec les éditions COHEN AND COHEN EDITEURS.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'approuver la convention de partenariat ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et à accomplir toutes formalités en résultant.

Rapporteur : Mme le Maire

17 - ADMINISTRATION GENERALE - Contrat avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) pour les copies internes d'œuvres protégées.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention répondant aux modalités susvisées selon le modèle annexé au rapport, et à accomplir toutes formalités en résultant.

Rapporteur : Mme le Maire

18 - POLITIQUE DE LA VILLE - Poursuite de l'action de l'aide et du cœur - Convention de partenariat avec Transdev Mobilités du Saint-Quentinois.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'approuver la convention de partenariat ;

2°) d'autoriser Monsieur Thomas DUDEBOUT, Maire-adjoint chargé de la participation citoyenne et des grands projets, à signer ce document et à accomplir toutes formalités en résultant.

Rapporteur : Mme le Maire

19 - POLITIQUE DE LA VILLE - Protocole de partenariat sur le projet des "Repair cafés" des centres sociaux présents sur le territoire de la Ville.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'approuver la convention de partenariat avec les centres sociaux associatifs ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer ce document et à procéder à toutes formalités en résultant.

Aïssata SOW ne prend pas part au vote.

Rapporteur : Mme le Maire

20 - AMENAGEMENT ET URBANISME - Convention de partenariat pour l'utilisation de sites de manœuvres.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer toute convention de partenariat répondant aux modalités susvisées selon le modèle annexé au rapport, et à accomplir toutes formalités en résultant.

Rapporteur : Mme le Maire

21 - AMENAGEMENT ET URBANISME - Convention de servitude d'ancrage sur des immeubles privés - Convention type.

Le Conseil décide par 40 voix pour et 4 voix contre :

1°) d'approuver la convention type qui sera conclue avec chaque propriétaire privé ou gestionnaire des immeubles concernés ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tous documents afférents.

Ont voté contre : Julien CALON, Anne-Sophie DUJANCOURT, Aurélien JAN, Olivier TOURNAY

Rapporteur : Mme le Maire

22 - AMENAGEMENT ET URBANISME - Acquisition de parcelles et intégration dans le domaine public.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité :

1°) de décider de l'acquisition des parcelles citées et ce, aux conditions exposées au rapport ;

2°) de se prononcer favorablement sur l'intégration au domaine public desdites parcelles ;

3°) d'autoriser Madame le Maire à remplir toutes formalités et à signer tous documents relatifs à ces divisions, acquisitions et incorporations.

Rapporteur : Mme le Maire

23 - AMENAGEMENT ET URBANISME - Cession d'un immeuble 13 boulevard Victor Hugo.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'approuver la vente au prix de 50 200 € (hors frais d'Agorastore) de l'immeuble appartenant à son domaine privé et à usage d'habitation, situé 13 boulevard Victor Hugo à Saint-Quentin, cadastré AL 95 pour 59 m², à la SCI Patrimoine, représentée par Monsieur Guy TOCHE ou à toute personne morale s'y substituant et ce, aux conditions exposées dans le rapport ;

2°) de conditionner la réalisation de la vente à la levée des conditions suspensives présentes à l'avant-projet ;

3°) de charger le notaire du vendeur d'établir les actes correspondants, étant entendu que les frais d'acte et honoraires du notaire et d'Agorastore seront à sa charge ;

4°) d'autoriser Madame le Maire à remplir toutes formalités et à signer tous documents relatifs à cette cession qui en seront la suite ou la conséquence.

Rapporteur : Mme le Maire

24 - AMENAGEMENT ET URBANISME - Cession d'un immeuble 15 boulevard Victor Hugo.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'approuver la vente au prix de 30 001 € (hors frais d'Agorastore) de l'immeuble appartenant à son domaine privé et à usage d'habitation, situé 15 boulevard Victor Hugo à Saint-Quentin, cadastré AL 94 pour 52 m², à Monsieur Florian DELCOURT ou à toute autre personne morale s'y substituant et ce, aux conditions exposées dans le rapport ;

2°) de conditionner la réalisation de la vente à la levée des conditions suspensives présentes à l'avant-projet ;

3°) de charger le notaire du vendeur d'établir les actes correspondants, étant entendu que les frais d'acte et honoraires du notaire et d'Agorastore seront à sa charge ;

4°) d'autoriser Madame le Maire à remplir toutes formalités et à signer tous documents relatifs à cette cession qui en seront la suite ou la conséquence.

Rapporteur : Mme le Maire

25 - AMENAGEMENT ET URBANISME - Cession d'un immeuble 4 rue du Vivier.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'approuver la vente au prix de 21 000 € (hors frais d'Agorastore) de l'immeuble appartenant à son domaine privé et à usage d'habitation situé 4 rue du Vivier à Saint-Quentin, cadastré AZ 400 de 87 m², à Madame Gratienne AME ou à toute personne morale s'y substituant et ce, aux conditions exposées dans le rapport ;

2°) de conditionner la réalisation de la vente à la levée des conditions suspensives présentes à l'avant-projet ;

3°) de charger le notaire du vendeur d'établir l'acte notarié correspondant, étant entendu que les frais d'acte et honoraires du notaire et d'Agorastore seront à sa charge ;

4°) d'autoriser Madame le Maire à remplir toutes formalités et à signer tous documents relatifs à cette cession qui en seront la suite ou la conséquence.

Rapporteur : Mme le Maire

26 - ADMINISTRATION GENERALE - Avenant n°8 à la convention de mise en place de services communs.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé au rapport ;

2°) d'autoriser Madame Sylvie ROBERT à signer ledit avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

Rapporteur : Mme le Maire

27 - ADMINISTRATION GENERALE - Avenant n°8 à la convention de mises à disposition partielles d'agents entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé au rapport,

2°) d'autoriser Madame Sylvie ROBERT à signer ledit avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

Rapporteur : Mme le Maire

28 - PERSONNEL - Création d'un Comité Social Territorial commun.

Le Conseil décide par 40 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions :

1°) de créer un CST commun entre la commune de Saint-Quentin, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Quentin ;

2°) de fixer le CST commun auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois ;

3°) de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 8 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;

4°) de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités et établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;

5°) de maintenir le recueil, par le comité social territorial commun, de l'avis des représentants des collectivités et établissement.

Ont voté contre : Aurélien JAN et Olivier TOURNAY

Se sont abstenu(e)s : Julien CALON et Anne-Sophie DUJANCOURT

Rapporteur : Mme le Maire

29 - PERSONNEL - Débat sur la protection sociale complémentaire.

Le Conseil municipal prend acte du débat précité.

Rapporteur : Mme le Maire

30 - PERSONNEL - Recrutement de vacataires et modalités de paiement des personnels mobilisés pour la tenue des bureaux de vote aux élections politiques.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer les emplois de vacataires dans les conditions décrites au rapport.

Rapporteur : Mme le Maire

31 - PERSONNEL - Crise sanitaire Covid 19 - Rémunération d'intervenants.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer les emplois de vacataires dans les conditions décrites au rapport.

Rapporteur : Mme le Maire

32 - PERSONNEL - Modification de la délibération du 26 septembre 2016 portant mise en oeuvre de la rémunération et la compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la mise à jour des emplois ouvrant droit aux astreintes et permanences dans les conditions mentionnées au rapport.

Rapporteur : Mme le Maire

33 - PERSONNEL - Besoins occasionnels ou saisonniers.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer, dans les conditions reprises au rapport, les emplois non permanents qui seront pourvus par des agents contractuels.

Rapporteur : Mme le Maire

34 - PERSONNEL - Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions prévues au rapport ;

2°) d'autoriser la création d'un poste d'adulte-relais dans les conditions exposées au rapport ;

3°) d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à la création dudit poste d'adulte relais.

Rapporteur : Mme le Maire

35 - CONSEIL MUNICIPAL - Compte-rendu au conseil municipal des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de sa délégation.

Le Conseil décide par 42 voix pour et 2 abstentions, de prendre acte des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal.

Se sont abstenu(e)s : Julien CALON et Anne-Sophie DUJANCOURT

Rapporteur : Mme le Maire

Le Maire de la Ville de Saint-Quentin certifie que le présent compte-rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 1 avril 2022



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

